



L'Ordre des médecins rappelle le devoir déontologique de prendre en charge les personnes transgenres sans discrimination

Paris, 5 novembre 2024

Le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), qui accompagne les médecins dans l'intérêt des patients, souhaite rappeler l'un des principes fondamentaux de l'exercice médical : le médecin a l'obligation de prendre en charge toute personne sans discrimination.

Le médecin écoute, examine, conseille, soigne avec la même conscience toute personne. Il apporte son concours sans se départir d'une attitude correcte et attentive. Le médecin, par son devoir d'universalité des soins, doit veiller à ce que chaque patient soit soigné sans discrimination.

Le CNOM a un rôle central dans l'accompagnement des pratiques respectueuses des exigences inscrites dans le code de déontologie médicale.

L'Ordre des médecins réaffirme ainsi son engagement à lutter contre toute forme de discrimination dans l'accès aux soins. Il encourage tous les médecins à contribuer activement à la construction d'un système de santé véritablement inclusif et équitable, conformément aux valeurs fondamentales de la profession médicale.

Contacts presse

Marie Spitéri - 06 79 46 15 43
marie.spiteri@gantzeragency.com

Jade Tourron - 07 88 64 52 29
jade.tourron@gantzeragency.com